

Parole de vie

Mouvement des Focolari

n°7 juillet 2014

« Je vous le déclare encore, si deux d'entre vous, sur la terre, se mettent d'accord pour demander quoi que ce soit, cela leur sera accordé par mon Père qui est aux cieux. Car, là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux ». (Matthieu 18, 19-20)*

Voici une des paroles de Jésus qui font exulter de joie. Tu souffres sûrement de ne pouvoir satisfaire beaucoup de nécessités, de désirs justes et bons, faute d'une intervention de Dieu, d'une grâce du ciel. Et voilà que Jésus affirme avec clarté et une certitude absolue, pleine d'espérance :

« Je vous le déclare encore, si deux d'entre vous, sur la terre, se mettent d'accord pour demander quoi que ce soit, cela leur sera accordé par mon Père qui est aux cieux. Car, là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. »

Tu as sans doute lu dans l'Évangile que Jésus recommande souvent la prière et enseigne comment faire pour être exaucé. Mais cette phrase qui nous intéresse aujourd'hui est vraiment originale. Elle dit que, pour obtenir une réponse du ciel, elle requiert plusieurs personnes, une communauté : « ...si deux d'entre vous... ». Deux. C'est le nombre le plus petit pour former une communauté. Pour Jésus, l'important n'est pas le nombre des croyants, mais qu'ils soient plusieurs. Dans le judaïsme – tu le sais peut-être – on

sait que Dieu apprécie la prière de la collectivité, mais Jésus précise quelque chose de nouveau : « si deux d'entre vous... se mettent d'accord... ». Jésus souhaite plusieurs personnes, mais unies, il insiste sur leur unité : qu'elles soient une seule voix.

Elles doivent, évidemment, se mettre d'accord sur la demande à exprimer, mais la requête doit s'appuyer avant tout sur une union des cœurs. Pratiquement, Jésus affirme que la condition pour être exaucé est l'amour réciproque entre les personnes.

« Je vous le déclare encore, si deux d'entre vous, sur la terre, se mettent d'accord pour demander quoi que ce soit, cela leur sera accordé par mon Père qui est aux cieux. Car, là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. »

Pourquoi les prières faites en unité atteignent-elles davantage le Père ?

Seraient-elles plus purifiées ? De fait, notre prière se réduit souvent à une série de demandes égoïstes évoquant plutôt des mendiants s'adressant à un roi que des fils à leur père !

La parole de vie est une publication du mouvement des Focolari. Vous la retrouverez sur le site www.focolari.fr, y compris en diaporama. Vous la trouverez également dans la revue Nouvelle Cité et sur le site <http://paroledevie.free.fr> qui édite aussi une parole de vie illustrée pour enfants. Elle existe aussi en braille. Traduite en 91 langues ou dialectes, elle est diffusée dans le monde par la presse, la radio, la télévision à plus de 14 millions de personnes.

En revanche, lorsqu'on demande *avec* les autres, la prière devient moins entachée d'intérêt personnel. On est amené à mieux ressentir leurs besoins et on les partage. Et à deux ou trois, il est aussi plus facile de mieux comprendre ce qu'il est bon de demander au Père.

Si l'on veut donc que notre prière soit exaucée, il est préférable d'en rester exactement à ce que dit Jésus :

« Je vous le déclare encore, si deux d'entre vous, sur la terre, se mettent d'accord pour demander quoi que ce soit, cela leur sera accordé par mon Père qui est aux cieux. Car, là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. »

Où réside le secret de l'efficacité de cette prière ? Jésus lui-même nous le dit. Il est tout entier dans cette expression : « *réunis en mon nom* ». Lorsque l'on est ainsi unis entre nous, Jésus est présent parmi nous et, avec lui, il est plus facile d'obtenir tout ce que l'on demande. En étant présent là où l'amour réciproque unit les cœurs, c'est lui-même qui demande avec nous les grâces au Père. Peut-on imaginer que le Père n'écoute pas Jésus ? Le Père et le Fils ne sont qu'un. Cela ne te semble-t-il pas merveilleux ? Cette parole de Jésus ne donne-t-elle pas certitude et confiance ?

« Je vous le déclare encore, si deux d'entre vous, sur la terre, se mettent d'accord pour demander quoi que ce soit, cela leur sera accordé par mon Père qui est aux cieux. Car, là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. »

Sais-tu ce que Jésus veut que tu demandes ?

Il le dit clairement : « *Quoi que ce soit* ». Il n'y a donc aucune limite.

Alors mets cette prière au programme de ta vie. C'est peut-être parce que tu ne les as encore jamais demandées que ta famille, toi-même, tes amis, tes activités associatives, ton pays, le monde qui t'entoure manquent de nombreuses aides.

Mets-toi d'accord avec tes proches, avec ceux qui te comprennent ou partagent tes idéaux. Et une fois disposés à vous aimer comme l'Évangile le commande, unis au point de mériter la présence de Jésus parmi vous, demandez.

Demandez le plus possible, au cours de l'assemblée liturgique, à l'église, n'importe où ; demandez avant de prendre des décisions, demandez quoi que ce soit.

Et surtout faites en sorte que Jésus ne soit pas déçu par votre négligence, alors qu'il vous a donné de telles possibilités.

Les hommes seront plus souriants, les malades garderont l'espoir ; les enfants grandiront plus en sécurité, les foyers plus en harmonie, certains grands problèmes pourront même être abordés dans l'intimité des maisons... Et vous gagnerez le paradis car la prière pour les besoins des vivants et des morts fait partie de ces « œuvres de miséricorde », ces actes d'amour dont on nous demandera compte à l'examen final.

CHIARA LUBICH

**Fondatrice du mouvement des Focolari
(1920-2008)**

* Parole de vie publiée en 1981

VOUS POUVEZ NOUS AIDER À COUVRIR LES FRAIS DE LA PAROLE DE VIE

Les frais d'expédition et de réalisation sont évalués à environ 5 € par personne et par an.

Ils sont uniquement couverts par vos dons, à faire parvenir à l'association :

Arc-en-ciel – Parole de Vie, 41 rue Boileau, 75016 Paris.

Un justificatif pour déduction fiscale sera envoyé sur demande à partir de 15 €.